

## 5.2 Perte d'autonomie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 14,3 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 21 % de la population. Cette proportion a augmenté de 5 points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. Du fait de la plus grande longévité des femmes, leur part dans la population croît avec l'âge : 53 % à 65 ans, 61 % à 85 ans et 77 % à 95 ans.

La vie à domicile est majoritaire chez les seniors, y compris parmi les nonagénaires ► **figure 1**. Les femmes, davantage touchées par le veuvage, vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées : la proportion augmente de 26 points entre 65 ans (29 %) et 85 ans (55 %). Aux mêmes âges, cette part n'augmente que de 4 points pour les hommes, de 20 % à 24 %. Ces derniers sont majoritairement en couple : 74 % à 65 ans et encore 65 % à 85 ans, ce qui favorise leur maintien à domicile. Ils vivent deux fois moins souvent que les femmes avec leurs enfants ou des proches autres que leur conjoint. L'hébergement en **établissement** augmente rapidement à partir de 80 ans : 42 % des femmes et 27 % des hommes à 95 ans, contre 4 % à 80 ans pour les deux sexes. L'âge à l'entrée en établissement est en moyenne de 85 ans et 5 mois en 2019, 3 mois de plus qu'en 2015.

L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement

d'une dégradation de l'état de santé de personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent.

Fin 2020, 9 % des 65 ans ou plus bénéficient de **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Cette part augmente rapidement à partir de 75 ans : de 3 % entre 70 et 74 ans, elle passe à 6 % pour les 75-79 ans, 12 % pour les 80-84 ans, 24 % pour les 85-89 ans, 44 % pour les 90-94 ans et 68 % pour les 95 ans ou plus. Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 14 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 28 % entre 85 et 89 ans et 56 % après 90 ans, contre respectivement 8 %, 17 % et 36 % des hommes ► **figure 2**.

À tout âge, les bénéficiaires de l'APA vivent plus souvent à domicile qu'en établissement, excepté pour les femmes de 90 ans ou plus. De plus, sur dix bénéficiaires de l'APA hébergés en établissement, six sont fortement dépendants (classés dans les **groupes iso-ressources 1 et 2**) ► **figure 3**. A contrario, une personne dépendante sur cinq vivant à domicile est en situation de forte dépendance. ●

### ► Définitions

Les **établissements** qui accueillent les seniors sont principalement les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), les résidences autonomie adossées à un Ehpad et les unités de soins de longue durée.

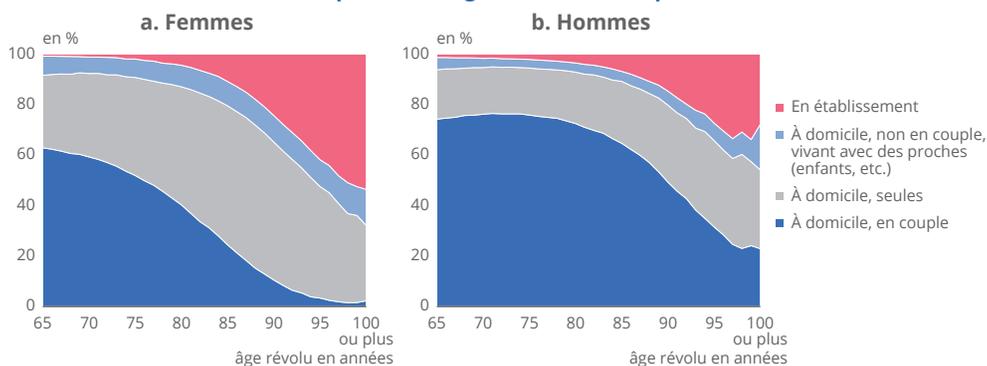
L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** est une prestation qui permet de financer les dépenses d'aide auxquelles font face les personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, qu'elles résident à domicile ou en établissement. Elle est ouverte aux personnes classées dans les GIR 1 à 4.

Le **groupe iso-ressources (GIR)** est un indicateur du degré de perte d'autonomie, allant de 1 (personnes les plus dépendantes) à 6 (personnes les plus autonomes) et résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social) du besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

### ► Pour en savoir plus

- « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées », *Études et résultats* n° 1237, Drees, juillet 2022.
- « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première* n° 1881, novembre 2021.
- *L'aide et l'action sociales en France – perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2022 (à paraître).
- « De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.

## ► 1. Mode de cohabitation des personnes âgées de 65 ans ou plus en 2019

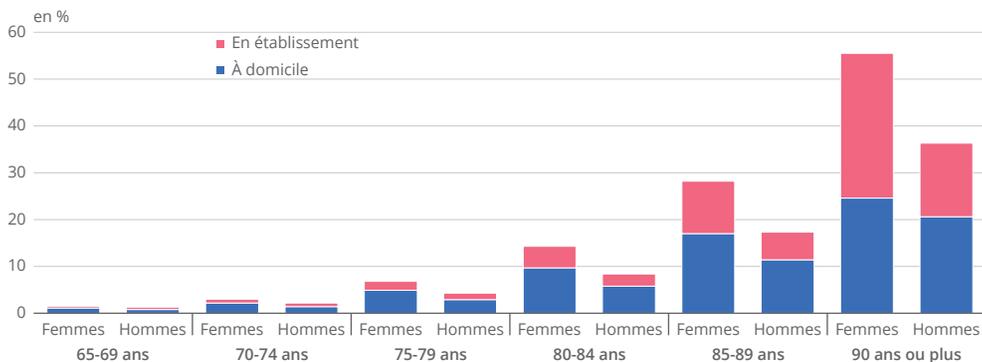


**Lecture :** en 2019, à 80 ans, 40 % des femmes vivent en couple à domicile.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Source :** Insee, recensement de la population 2019 (exploitation complémentaire).

## ► 2. Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence en décembre 2020

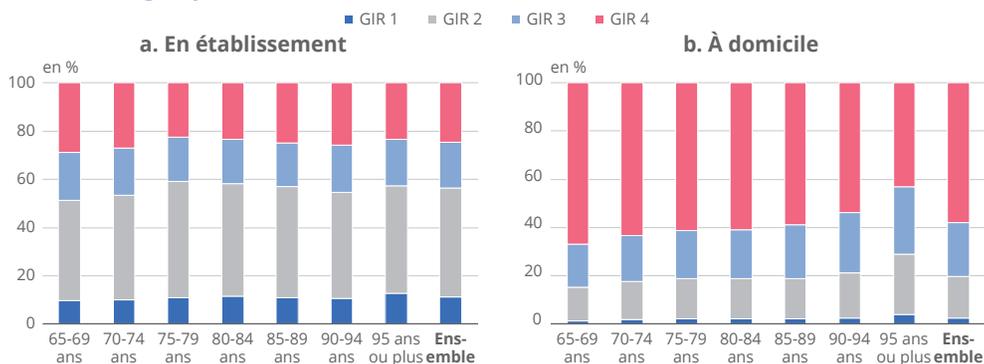


**Lecture :** en décembre 2020, parmi les femmes âgées de 90 ans ou plus, 30,9 % bénéficient de l'APA et vivent en établissement et 24,6 % bénéficient de l'APA et vivent à leur domicile. Au total, 55,5 % des femmes âgées de 90 ans ou plus bénéficient de l'APA.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Sources :** Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (arrêtées fin 2021).

## ► 3. Répartition des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le groupe iso-ressources (GIR) en décembre 2020



**Lecture :** en décembre 2020, 11,2 % des bénéficiaires de l'APA hébergés en établissement sont classés en GIR 1.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Source :** Drees, enquête Aide sociale.